
<u>Date de convocation :</u> 23/10/2019	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 15	Sont présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Delphine COMBES, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSSEDOHA, Claude CULIE, Etienne DUPAS, Richard FABRES, Sandrine LEMONNIER, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Sonia VAREILLES, Michel CALS, Michel PERALES
<u>Présents :</u> 12	
<u>Représentés :</u> 0	
<u>Votants:</u> 12	Représentés: Christine GAILLARD par Michel CALS Absents: Christine GAILLARD, Régis GRANIER, Michel CALS
	Secrétaire de séance: Delphine COMBES

Ordre du jour :

- MSAP - Attribution lot électricité
- MSAP : Choix d'un coordonnateur SPS
- Prise en charge de la part famille du transport scolaire année 2019/2020
- Budget eau : Décision modificative
- Cession véhicule utilitaire
- Projet halte équestre
- boîte à livre - choix de l'équipement
- Refacturation travaux
- Achat parcelle AB 220
- Questions et informations diverses

Le compte rendu du 28 août 2019 est approuvé à l'unanimité

N°DE 2019 074

Objet: MSAP - Marché à procédure adaptée - attribution lot 7

M. PISTRE rappelle que suite à la consultation réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée concernant la création d'une Maison de Services au Public, le lot 7 électricité avait été infructueux. Une consultation a été relancée et 3 entreprises ont répondu.

Il présente le tableau d'analyse des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché de travaux à l'entreprise suivante :

Lot 7 : Electricité :

Entreprise retenue : David CALAS pour un montant de 15 815.00 € HT (options incluses)

- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce marché.

N°DE 2019 075

Objet: MSAP - Choix d'un Coordonnateur SPS

Monsieur Patrick PISTRE indique au Conseil qu'une consultation pour une **mission de coordination SPS** dans le cadre de la création d'une Maison de Service au Public a été lancée le 3 octobre 2019.

4 entreprises ont été consultées, 2 entreprises ont répondu.

Il présente le tableau d'analyse des offres

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** de choisir 2G Coordination SPS sis ZI de Brenas 81440 LAUTREC pour un montant de **1800,00€ HT**

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

N°DE 2019 076

Objet: Prise en charge de la part famille du transport scolaire

Madame le Maire rappelle au conseil que depuis des années, la commune prend à sa charge la part famille du transport scolaire pour les élèves domiciliés dans la commune et scolarisés de la maternelle à la 3^{ème}.

Pour l'année 2019-2020, la part famille s'élève à 80 euros par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de rembourser aux familles la part famille du transport scolaire s'élevant à 80 euros par enfant.
- **Approuve** la liste ci-jointe
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

N°DE 2019 077

Objet: Budget eau et assainissement - Décision modificative n°1

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de modifier le budget de la commune afin d'intégrer les travaux pour le passage de la fibre effectués pour le compte du département du Tarn

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Modifie** le budget de la commune comme suit :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
4581273	Opération sous mandat (dépenses)	135 108.00	
4582273	Opération sous mandat (recettes)		135 108.00
TOTAL :		135 108.00	135 108.00

18h50 arrivé de M. CALS

Nombre de Conseillers en exercice: 15 **Sont présents:** Françoise PONS, Patrick PISTRE, Delphine COMBES, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSSEDOHA, Claude CULIE, Etienne DUPAS, Richard FABRES, Sandrine LEMONNIER, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Sonia VAREILLES, Michel CALS,

Présents : 13 Michel PERALES

Représentés : 1 **Représentés:** Christine GAILLARD par Michel CALS

Votants: 14 **Absents:** Régis GRANIER

Secrétaire de séance: Delphine COMBES

N°DE 2019 078

Objet: Cession véhicule utilitaire

Madame Le Maire donne lecture de la proposition du garage MP AUTO CLASSIC pour acheter le fourgon OPEL VIVARO au prix de 500€.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de vendre, en l'état, le fourgon OPEL VIVARO immatriculé 2917SL81 au garage MP AUTO CLASSIC
- **Fixe** le prix de vente à 500€ (Cinq cents euros)
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente.

N°DE 2019 079

Objet: Projet de Haltes équestres - demande de subvention du PETR pour les collectivités

Le PETR Hautes Terres d'Oc propose la création d'une quinzaine de haltes équestres réparties sur 13 communes où passe le circuit de randonnée à cheval Hautes Terres d'Oc qui fait parti du Tour du Tarn à cheval.

Il s'agit de créer des haltes pour randonneurs équestres le long d'un circuit modulable en 3 à 9 étapes de 15 à 25 km créé par le Comité Départemental équestre du Tarn. Le tracé totalise 250 km. Une dizaine de prestataires touristiques propose aux randonneurs équestres une prestation "clé en main" (hébergement et restauration pour cavalier et cheval, transport de bagage, prêt de GPS).

Compte tenu du territoire couvert par ces équipements, le PETR Hautes Terres d'Oc assurera la maîtrise d'ouvrage pour les communautés de communes Sidobre Vals et Plateaux, Monts de Lacaune-Montagne du Haut Languedoc et pour les communes d'Arifat, Paulinet et Saint Amans Valtoiret.

Les communes concernées par l'opération sont : Lacaze, Saint-Pierre-de-Trivisy, Lasfaillades, Lacrouzette, Le Bez, Vabre, Brassac, Anglès, Lamontelarié, La-Salvetat-sur-Agout, Saint-Amans-Valtoiret, Paulinet, Arifat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser l'implantation d'équipements équestres de type "halte pique-nique" ou "halte village " sous réserve de l'obtention des subventions par le PETR Hautes Terres d'Oc et de la réalisation des investissements.

De plus, la commune qui sera propriétaire des équipements, s'engage à entretenir les équipements installés.

M. CULIE précise que le terrain proposé est celui sis à côté de la fontaine du Mas, rue de la fabrique.

N°DE 2019 080

Objet: Refacturation travaux

M. Patrick PISTRE informe le conseil que le mur mitoyen séparant le clausèl de la propriété de M. BENOIT a été reconstruit. M. BENOIT, par courrier en date du 23/04/2019, a accepté de prendre en charge la rénovation de ce mur à hauteur 1 749.60€.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Mme le Maire à émettre, à l'encontre de la SARL BENOIT-YON, un titre d'un montant de 1749.60€ (mille sept cent quarante-neuf euros et soixante cents) correspondant à la participation aux travaux de rénovation du mur mitoyen.

N°DE 2019 081

Objet: Achat parcelle AB220

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'intérêt d'acquérir la parcelle section AB n°220 d'une superficie de 3a93ca et appartenant à l'indivision BARTHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle section AB n°220 d'une superficie de 3a93ca appartenant à l'indivision BARTHE.
- **Fixe** le prix d'achat à 4 000 € (quatre mille euros),

- **Précise** que l'acte sera établi sous la forme administrative,
- **Autorise** M. Patrick PISTRE à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette opération.

Informations et questions diverses

- Aménagement bourg centre : réunion mercredi 30/10 à 16h30 sur site.
- Projet de l'eau : M. CULIE informe le conseil de l'avancement des travaux
 - le réservoir de brugayrolles est en cours de rénovation ;
 - la rénovation du captage ne sera faite qu'à l'automne prochain, l'ARS n'ayant toujours pas nommé d'hydrogéologue ;
 - Le dossier d'autorisation de distribution a été redéposé auprès de l'ARS la semaine dernière.
- Sur proposition de M. PISTRE, le conseil (12 pour, & 2 abstentions) accepte de tester la mise en sens unique de la rue vieille. M. PISTRE précise que nous allons nous rapprocher des différents services pour connaître la réglementation à appliquer.

La séance est levée à 20h25